

Les éditos qui abîment le journalisme



“Ce qui est sûr, c’est qu’on n’avait pas franchement besoin de ça dans la situation politique actuelle. Je précise que les juges avaient totalement le droit de prendre cette décision. On peut se dire simplement qu’ils ont un petit peu eu la main lourde”.

Ces propos critiques à l’égard de magistrats indépendants ont été tenus lundi soir, sur le plateau du journal de 20 H de France 2.

L’ont-ils été par une personnalité de droite, ou d’extrême droite, venue commenter la condamnation de Marine Le Pen ? Pas du tout. Cette opinion est celle... de la nouvelle directrice de la rédaction nationale, qui avait choisi de s’inviter dans le JT afin d’éclairer des millions de téléspectateurs avec un éditorial consacré à cette décision de justice.

Un éditorial est un exercice journalistique particulier qui est censé refléter “l’orientation générale” d’un titre de presse. Mais dans les JT de France 2, cela fait bien longtemps que les éditos ne sont plus discutés avec la rédaction. Aujourd’hui largement dévoyé, notamment dans l’audiovisuel, cet exercice est devenu le symbole d’une dérive, celle des chaînes qui privilégient l’opinion à l’information.

Il est aussi devenu le symbole d’un gouffre entre des “vedettes” qui peuvent tout dire et tout commenter à l’antenne (parfois sans expertise aucune sur le sujet) et la grande majorité des journalistes, dont on exige réserve et “neutralité”, y compris sur les réseaux sociaux. Il est devenu le symbole de l’existence d’une caste médiatique, très éloignée du reportage, mais très proche de certains pouvoirs.

Dans son éditto de lundi soir, la directrice de la rédaction est donc revenue sur la condamnation d’anciens cadres du Front National (le nom du parti à l’époque des faits) dans l’affaire des assistants parlementaires européens.

Pour Marine Le Pen, deux ans de prison ferme et cinq années d’inéligibilité avec exécution provisoire, et donc applicable immédiatement même avec un appel de fait non suspensif.

Commenter publiquement une décision de justice est encadré par l’article 434-25 du code pénal. Sans s’en soucier le moins du monde, la directrice a choisi de relayer la thèse d’un jugement problématique, disproportionné, politique. Selon elle, les juges ont eu la “main lourde” et ont donc porté préjudice à Marine Le Pen. La directrice de la rédaction nationale pointe du doigt les magistrats.

Cette phrase était de trop. On peut aussi considérer que cet “édito” était de trop, après plusieurs dérapages. Mais l’essentiel n’est pas là : il n’est jamais trop tard pour s’interroger, collectivement, sur nos pratiques et nos responsabilités. À l’heure où l’extrême droite est aux portes du pouvoir, où l’État de droit n’est qu’une opinion pour certains, il y a urgence.

Le SNJ demande depuis des années une réflexion collective sur le rôle des éditorialistes à France Télévisions. Mais au-delà, portons la réflexion sur la place de “l’opinion” dans nos éditions d’information et sur la concentration du pouvoir éditorial entre quelques mains. Il est temps de mettre fin à ces dérives, au malaise qu’elles suscitent dans nos rédactions, et au préjudice qu’elles portent au service public.

Paris, le 2 avril 2025